

Que penser des divergences qui ont opposé les Compagnons (radhia Allâhou anhoum)

Tout d'abord, je tiens à rappeler qu'il y a consensus (« Idj'ma' ») au sein des « Ahlous Sounnah wal Djama'ah » (les sounnites) qu'il n'appartient pas à qui que ce soit de rabaisser un Compagnon (radhia Allâhou anhou), quel qu'il soit, en raison des divergences qui ont pu éclater entre eux.

Ensuite, il convient de rappeler deux points très importants concernant ces divergences et conflits:

- Les données historiques portant sur la vie des Compagnons (radhia Allâhou anhoum) ne s'étudient pas comme n'importe quel autre fait historique. Les savants musulmans considèrent cette science comme étant une des branches de la foi islamique. En effet, il ne faut pas oublier que les premiers intermédiaires dans la transmission des sources fondamentales de l'Islam, avec en premier lieu le Qour'aane, sont justement ces Compagnons (radhia Allâhou anhoum) du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam). Porter atteinte à leur intégrité revient à attaquer les fondements même de l'Islam (Les ennemis de l'Islam ayant bien compris cela depuis longtemps, c'est la raison pour laquelle ils ont pris les illustres Compagnons (radhia Allâhou anhoum) comme cibles). Ce qui signifie donc que l'analyse de ces données demande des compétences bien particulières dans les sciences religieuses. En effet, on ne peut évoquer les faits et gestes des Compagnons (radhia Allâhou anhoum) sans prendre en considération les innombrables versets du Qour'aane et Hadiths qui font leurs louanges et évoquent leur haut statut.
- Les divergences entre les Compagnons (radhia Allâhou anhou) sont considérés comme des différences de « Idjtihâd » (ce terme désigne les efforts entrepris afin de dégager une prescription ou une interprétation en rapport à une situation donnée à partir des sources premières de l'Islam, le Qour'aane et les Hadiths). A

ce sujet, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) disait en ce sens que celui qui exprime une opinion ou qui adopte une position après avoir fait le « Idjtihâd » et qu'il a raison, dans ce cas, il obtiendra une double récompense de la part d'Allah; et s'il s'est trompé, il aura quand même une récompense. Une erreur de « Idjtihâd » n'est donc en aucun cas un péché. C'est ce qui explique le consensus des sounnites sur le fait que personne ne peut s'octroyer le droit de déshonorer ou de manquer de respect à n'importe quel Compagnon (radhia Allâhou anhou)... En effet, comment pourrait-il en être autrement alors que selon les dires du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam), même ceux qui avaient tort parmi eux seront récompensés par Allah ?

Je vais citer deux éléments qui attestent que les divergences entre les Compagnons (radhia Allâhou anhoum) ne peuvent qu'être considérées comme des différences de « Idjtihâd »:

Tout d'abord, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) avait dit au sujet de Talha (radhia Allâhou anhou) qu'il était « un martyr qui marchait sur terre ». Cette prédiction du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) se réalisa lors de la bataille du chameau (durant laquelle lui même et Zoubeïr (radhia Allâhou anhoum) étaient opposés à Ali (radhia Allâhou anhou)...) où il fut martyrisé. Maintenant, si le fait de participer à cette bataille était un péché, comment le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) aurait-il pu le qualifier de martyr (chahîd) ? En effet, quelqu'un qui meurt dans la désobéissance d'Allah ne peut être considéré comme étant un martyr. Ce qui montre bien que sa décision de se battre contre Ali (radhia Allâhou anhou) était une erreur de « Idjtihâd », qui n'est pas considéré comme un péché.

Ensuite, Ali (radhia Allâhou anhou) rapporte lui-même que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) avait prédit au sujet de celui qui tuerait Zoubeïr (radhia Allâhou anhou) qu'il irait en enfer. Encore une fois, si Zoubeïr (radhia Allâhou anhou) commettait un péché en se battant contre l'armée de Ali (radhia Allâhou anhou) , pourquoi donc celui qui l'a tué ira-t-il en enfer, selon les dires du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) ?

C'est ce qui explique donc la doctrine des « Ahlous Sounnah wal Djam'ah » qui prescrit de garder le silence au sujet des divergences qui ont eu lieu entre les Compagnons (radhia Allâhou anhoum).

On questionna une fois Hassan Basri r.a. au sujet des divergences qui ont opposé les Compagnons (radhia Allâhou anhoum). Il répondit : « Il s'agit là d'événements

durant lesquels les Compagnons (radhia Allâhou anhoum) étaient présents alors que nous ne l'étions pas. Ils connaissaient parfaitement les conditions à ce moment alors que nous ne les connaissons pas. C'est pourquoi, ce sur quoi ils étaient d'accord, nous les avons suivis et concernant les choses au sujet desquels ils ont eu des divergences nous nous sommes abstenus et nous avons choisi le silence. » (Réf: Tafsir Qourtoubi)

Imâm Châfei r.a. disait à ce sujet: « C'est là un sang dont Allah a gardé nos mains pures. C'est pourquoi, il nous incombe de garder nos langues également pures à ce sujet. » (Réf: Char'h Mawâqif)

Imâm Ahmad Ibné Hambal r.a. disait pour sa part: « Il n'est permis à aucun musulman de dire du mal des Compagnons (radhia Allâhou anhoum), de tirer leurs défauts, de les rabaisser ou de les insulter. »

Qu'Allah raffermisse nos pas, illumine nos cœurs et nous garde tous sur le Droit Chemin.

Âmine

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<https://muslimfr.com/que-penser-des-divergences-qui-ont-oppose-les-compagnons-radhia-allahou-anhoum/>